

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK

MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7

TÉL. 514 849 4007

TÉLÉCOPIE 514 849 2195

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 juin 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
Copies pdf « travaillables » des documents déposés par TransÉnergie dans sa plaidoirie.

Chère Consœur,

Nous serions gré à la Régie s'il lui était possible d'inviter TransÉnergie à déposer électroniquement et transmettre par courriel aux intervenants d'ici le jeudi 30 juin 2011 à midi des versions pdf « *travaillables* » (et non des pdf-photos) des documents suivants déposés dans le cadre de sa plaidoirie :

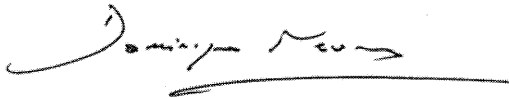
- ❑ La section « *commentaires introductifs* » datée du 29 juin 2011 de l'argumentation écrite du Transporteur. (Nous remercions TransÉnergie d'avoir déjà déposé une version pdf « *travaillable* » des 16 autres parties de son argumentation écrite).
- ❑ Les pages couvertures et tables des matières de chacun des compendiums et volumes de pièces et autorités de TransÉnergie déposés en argumentation.
- ❑ Toutes pièces ou autorités contenue dans ces compendiums et volumes qui ne sont pas déjà au dossier (sauf les lois du Québec et les décisions de la Régie), telles que les jurisprudences réglementaires américaines par exemple. Si la version pdf « *travaillable* » de certains de ces documents est impossible à obtenir, une version pdf-photo pourrait être déposée.
- ❑ Toute autre pièce à être déposée par TransÉnergie dans la suite de sa plaidoirie et qui ne serait pas déjà au dossier (sauf les lois du Québec et les décisions de la Régie).

Ces versions pdf « *travaillables* » sont nécessaires à la finalisation des plaidoiries des intervenants.

Nous remercions d'avance TransÉnergie de sa collaboration.

Advenant le cas où TransÉnergie aurait besoin d'un délai pour transmettre au Tribunal et aux intervenants des versions pdf « *travaillables* » de ces documents, nous invitons respectueusement la Régie à décaler du même nombre de jours le calendrier de présentation des plaidoiries des intervenants.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de *Stratégies Énergétiques* (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.